4 décembre 2007 **07.421**

Question Laurent Debrot

Les armes militaires à l'arsenal!

Service sécurité civile et militaire

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat du canton de Genève a offert, dès 2008, aux militaires qui le souhaitent, la possibilité de pouvoir déposer gratuitement leur arme de service à l'arsenal cantonal.

La position courageuse du Conseil d'Etat a été soutenue et saluée par la plupart des milieux genevois.

Suite aux innombrables cas de meurtres ou d'accidents dus aux armes militaires conservées à domicile, le Conseil d'Etat est-il prêt à suivre l'exemple de leurs collègues genevois et d'affronter la position incompréhensible du Conseil fédéral?